

## **Motion**

### **Motion de la section 33 sur l'ouverture de 10 postes de DR externes**

La section 33 prend acte de l'ouverture inédite de 10 postes de DR externes au concours de la CID 50 qui seront répartis entre les 41 sections du CNRS par le jury d'admission.

La section regrette vivement le manque d'information qui l'a accompagnée et qui risque de conduire à une inégalité de traitement entre les candidats des différentes sections. En effet, l'annonce tardive de la création de ces postes, ainsi que son affichage incompréhensible pour la communauté scientifique française et étrangère, entraîne une discrimination de fait entre les candidats dont certains ont pu ne pas être informés en temps utile du profil des postes.

Elle demande que ces postes soient gelés cette année pour être remis au concours l'an prochain, dans des conditions respectant l'égalité de traitement et d'accès à l'information de tous les candidats.

L'augmentation du recrutement de DR externes français ou étrangers n'est pas ici mise en cause. La section 33 souhaite rappeler qu'un nombre plus important de recrutements en CR et en DR au concours 2020 aurait évité une procédure alambiquée et inéquitable. Elle réitère son attachement au maintien d'un niveau de postes pérennes en adéquation avec l'objectif d'une recherche française de haut niveau.

**Laure QUENNOUELLE-CORRE**  
**Présidente de la section 33**

**Motion adoptée le 24 février 2020**  
**18 votants : 17 oui, 1 abstention, 0 non**

**Destinataires :**

- Antoine PETIT, Président-directeur Général du CNRS
- Alain SCHUHL, Directeur Général Délégué à la Science
- François-Joseph RUGGIU, Directeur de l'INSHS
- Olivier COUTARD, Président de la CPCN.